

Service clients : **02 38 32 77 77**

Nos horaires :

Le lundi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00

Du mardi au vendredi de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.

TARIFS REGLEMENTÉS ELECTRICITÉ

CLIENTS RESIDENTIELS

Tarifs TTC applicables au 01/02/2026						
Simple Tarif			Double Tarif			
Sans différenciation temporelle			Avec différenciation temporelle			
Puissance souscrite (enkVA)	Abonnement (€/Mois)	Prix de l'énergie en €	Puissance souscrite (enkVA)	Abonnement (€/Mois)	Prix de l'énergie en €	
					H. PLEINES	H. CREUSES
3	12,03	0,1940	3			
6	15,65	0,1940	6	15,83	0,2065	0,1579
9*	19,56	0,1927	9	19,83	0,2065	0,1579
12*	23,32	0,1927	12	23,68	0,2065	0,1579
15*	26,85	0,1927	15	27,30	0,2065	0,1579
18*	30,49	0,1927	18	31,03	0,2065	0,1579
24*	38,24	0,1927	24	38,97	0,2065	0,1579
30*	45,37	0,1927	30	46,27	0,2065	0,1579
36*	52,54	0,1927	36	53,63	0,2065	0,1579

(*) Suite à une décision des pouvoirs publics (Arrêté du 30 janvier 2025 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité), les puissances de 9 à 36 kVA inclus de l'option Base du Tarif Bleu pour les clients résidentiels ont été mises en extinction et ne sont plus disponibles à la souscription.

Horaires Heures Creuses 6 à 36 kVA (**)

• de 22h30 à 6h30

• de 23h30 à 7h30

• de 0h00 à 8h00

• de 1h00 à 7h00 et 12h30 à 14h30

Tarifs TTC TEMPO applicables au 01/02/2026							
Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement (En €/mois)	300 jours Bleus		43 Jours Blancs		22 Jours Rouges	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
3							
6	15,77						
9	19,65						
12	23,43						
15	26,93						
18	30,58						
24	44,55						
30	45,64						
36	53,51						
		0,1325	0,1612	0,1499	0,1871	0,1575	0,7060

Heures Creuses : jours Bleus, Blancs et Rouges de 22h00 à 6h00,

Les jours Rouges sont répartis entre le 1^{er} novembre et le 31 mars (Hors Samedi et Dimanche)

Les dimanches sont des jours Bleus

Les taxes appliquées sont les suivantes :

- La contribution Tarifaire d'Acheminement : 15%
- Les tarifs normaux d'accise : 30,85/MWh
- Le 1^{er} août 2025, la TVA est passée de 5,5% au taux de 20% pour l'abonnement plus les taxes s'y rapportant (CTA) et de 20% pour les consommations plus les taxes s'y rapportant (taxes locales ; CSPE)

Ces tarifs incluent la fourniture d'électricité et la part d'acheminement.

